



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE ONNION

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2021
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE = 15**

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le 23 FEVRIER, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire le 18 FEVRIER 2021, s'est réuni en Mairie d'Onnion, sous la présidence de M. BERTHIER Allain, Maire, et en présence de Mmes et MM :

OBERSON Jean-François	VELAT Jocelyne
GERVAIS Jean-Claude	GOMEZ-GARCIA Sabine
PAPI Guillaume	CHARDON Brigitte
GRIVAZ Isabella	PIGNEUR Alexis
JADOT Jean-Noël	ARMINJON Dominique
BOSSON Hugues	DECKER Caroline

Absents représentés : HERICHER Josselin à PAPI Guillaume - DUPERRON Anne à JADOT Jean-Noël

Secrétaire de la Séance : VELAT Jocelyne

Monsieur le Maire demande si les élus sont favorables à ce que l'ordre des points à l'ordre du jour du conseil municipal soit modifié afin de permettre à Madame Caroline DECKER, conseillère municipale, d'être présente lors de la discussion du point : « missions confiées à un membre de deux commissions municipales ».

1/ DPU

- Vente d'un appartement dans la copropriété « Leschaud »
 - Vente d'un appartement et d'un terrain attenant route de Château Blanc
- **Le conseil municipal n'entend pas exercer son droit de préemption.**

2/ MISSIONS CONFIEES A UN MEMBRE DE DEUX COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est proposé au conseil municipal la création d'un comité consultatif portant sur les problématiques liées à la petite enfance, le CCAS et le CADA.

Monsieur Jean-Luc PLAN est invité à participer à ce comité.

Ce comité est présidé par Madame Caroline DECKER.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de ce comité.**

La proposition de créer un deuxième comité sur la thématique « finances » est abandonnée.

3/CONTENTIEUX D'URBANISME – CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour du conseil municipal.

4/MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU : APPROBATION DE LA MODIFICATION

Par arrêté en date du 27/11/2020 Monsieur le Maire a engagé la modification simplifiée du PLU dont l'objet était la rectification d'erreurs matérielles portant sur le règlement graphique :

- Rectification de la limite de la parcelle cadastrée section A n° 1899 au lieu-dit « Vers Baz » ;
- Rectification concernant le repérage de bâtiments agricoles.

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 janvier 2021 au 12 février 2021, après avoir recueilli les avis des Personnes Publiques Associées et les observations du public, il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification simplifiée du PLU.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification simplifiée n° 1 du PLU.**

5/VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA M14 – ANNEE 2020

➤ **Après avoir constaté la concordance des écritures** comptables de l'ordonnateur et du comptable, le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2020.

6/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET M14 – ANNEE 2020

Le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice 2020 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	449.851,47 Euros
Recettes	372.379,78 Euros
Déficit de Clôture 2020	77.471,69 Euros
Report excédent 2019	169.668,00 Euros

(Pour mémoire le report excédent 2019 est égal à la somme du résultat excédentaire 2019 du budget Eau et Assainissement (réintégration des résultats suite au transfert de compétence) pour 180.111,67 Euros plus la somme du déficit reporté 2019 du budget principal pour 10.443,67 Euros)

Excédent Total 2020 **92.196,31 Euros**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	1.379.785.18 Euros
Recettes	1.540.083.81 Euros
Excédent de Clôture 2020	160.298,63 Euros
Report excédent total 2019	432.299,32 Euros

(Pour mémoire le report excédent 2019 est égal à la somme du résultat excédentaire 2019 du budget Eau et Assainissement (réintégration des résultats suite au transfert de compétence) pour 190.522,88 Euros plus la somme de l'excédent reporté 2019 du budget principal pour 241.776,44 Euros)

Excédent Total 2020 **592.597,95 Euros**

RESULTAT CUMULE – Excédent - **684.794,26 Euros**

➤ **Après avoir entendu**, le conseil municipal (sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote), approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget principal de la commune.

7/AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL M14

Pour Mémoire :

Résultat de clôture de fonctionnement (excédent)	592.597.95 Euros
Résultat de clôture d'investissement (excédent)	92.196.31 Euros
Solde des restes à réaliser	+ 4.630.34 Euros

➤ **AFFECTE à l'unanimité comme suit les résultats du compte administratif 2020 du budget principal :**

002- excédent de fonctionnement reporté (Recette de fonctionnement)	592.597,95 Euros
001-sole d'exécution de la section d'investissement Recette (Recette d'investissement)	92.196,31 Euros

8/ NOTE DE SYNTHÈSE M14

Elle présente les principales informations et évolutions du budget primitif 2020 et du budget principal de la commune d'Onnion.

➤ **Après avoir entendu**, le conseil municipal approuve la note de synthèse.

9/ ACTIONS ONF 2021

Ce sujet est reporté à un prochain conseil municipal.

10/CONTRAT ANNUEL D'ENTRETIEN DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE

Il est proposé de renouveler le contrat annuel d'entretien du réseau d'éclairage public à l'entreprise DEGENEVE pour un tarif horaire d'intervention de 97,00 € HT.

11/ CONTRAT ANNUEL D'ENTRETIEN CONCERNANT L'APPAREIL ELEVATEUR ARATAL

Il est proposé de renouveler le contrat annuel d'entretien de l'élévateur à l'entreprise ARATAL pour un montant de 653.60 € TTC.

12/DECISIONS DU MAIRE

Remplacement des chenilles et fournitures pour un équipement public, pour un montant de 2983,24 € HT.

13/ COMPTES RENDUS DES REUNIONS AUPRES DES DIFFERENTS EPCI ET SYNDICATS

- Syndicat Intercommunal des Brasses : Monsieur le Maire nous fait part de la démission du Président.
- CC4R : les élus ont sollicité l'appui de la communauté de communes dans les secteurs suivants :
 - Contrôle de la conformité des travaux pour donner suite au dépôt de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) ;
 - Un courrier a été adressé à la CC4R demandant la prise de compétence concernant la gestion de la piscine ;
 - Construction d'une crèche.

14/ ACTUALITES COMMUNALES

Pas d'information.

15/QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a évoqué le projet de mutualisation avec la commune de Saint-Jeoire d'un policier municipal.

Monsieur le Maire présente aux élus des photos de l'état d'avancement de la construction édifiée par Monsieur BRIERE et Madame TSAO au lieu-dit « Les Crottes ».

Le Maire,
Allain BERTHIER

